

# PV du Conseil Municipal

## Du Jeudi 12 Novembre 2020 à 20 h 30

- Appel des Conseillers municipaux :

	Présent	Absent	Procuration
CROS Francis	x		
CROS Marie-Françoise	x		
SENEGAS Didier	x		
GOS Blandine	x		
CALVET Bernard	x		
PALAYSI Florence	x		
MOINE Claude	x		
VISTE-JALADE Françoise	x		
GENRE GRANDPIERRE Denis	x		
GUIBBERT Béatrice	x		
ROUS Christophe	x		
BESNARD Céline		x	
GRANIER Jacqueline	x		TURQUAY Patricia
CALAS Franck	x		
TURQUAY Patricia		x	

**Nombre de conseillers**      **En exercice :**    15 (Quorum :8)  
**Présents :** 13  
**Procuration1 :** 1

- désignation secrétaire de séance : Florence PALAYSI

---

Ajout à l'ordre du jour :    point n° 11 - Dénomination Commune Touristique  
Point n° 12 - Subventions Exceptionnelles

## **Actualités du Maire**

Minute de silence en mémoire de M. Samuel Paty enseignant et en soutien à sa famille, à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République.

Point sur le budget principal 2020 : Denis Genre GrandPierre

Nous sommes en cohérence avec le budget proposé. Nous enregistrons une dépense mensuelle moyenne de 187 000 €. A ce jour il n'y a pas de compte qui présente de grandes variations. Un point budgétaire sera fait tous les deux mois pour que chacun ait une information la plus précise possible.

## **Vote du Compte Rendu**

### **1- Vote du PV du conseil municipal en date du 18 Septembre 2020**

Vu le PV du conseil municipal en date du 18 septembre 2020.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

### **2- Dons AMF 34 communes sinistrées du Gard et des Alpes Maritimes**

Après le triste épisode des orages destructeurs dans le département du Gard, les intempéries dévastatrices qui ont suivi dans le département des Alpes-Maritimes ont fait d'énormes dégâts et l'impact auprès des habitants est véritablement traumatisant.

Nous avons toutes et tous, en tête, les images de cette catastrophe humaine, matérielle, environnementale. Certains secteurs n'ont pas été épargnés, et d'autres totalement dévastés.

L'Association des Maires du Département de l'Hérault a décidé de faire appel à SOLIDARITE aux communes de l'Hérault, en faveur du département du Gard et des Alpes-Maritimes.

**Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer afin de verser à l'AMF34 une participation de 2 fois 500 € (une par département) à l'AMF34 qui se chargera de reconduire auprès des Associations des Maires de ces départements.**

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

## **Finances**

### **3- DM n°2 Budget M14 : (NBI)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE,

Monsieur Denis GENRE GRANDPIERRE, indique au conseil que pour régulariser la situation de la NBI pour le personnel des écoles une Décision Modificative doit être prise sur le Budget Principal :

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
64111	Personnel titulaire	+32 000			
6227	Frais acte Contentieux	-32 000			
<b>Total</b>		0			

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : La mise en œuvre de la NBI est précisée dans le décret n° 93-522 du 26 mars 1993 période où vous étiez aux manettes, quelques agents en retraite aujourd'hui auraient pu en profiter, c'est dommage !

Francis CROS : Si la NBI a commencé à être présente dans les textes en 1993, elle n'était pas applicable pour les communes comme celle de LA SALVETAT. Son évolution a fait en sorte qu'elle est devenue progressivement présente au fil des années, elle dépend de la polyvalence et de la mission affectée à chaque agent. La nouvelle municipalité a repris cette NBI pour l'ensemble du personnel de la Commune.

### **4- Travaux Assainissement La Pautru**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SENEGAS Didier

Il présente au conseil l'avant-projet sommaire des travaux d'assainissement du hameau de la Pautru.

#### **Plan de financement :**

Montant HT des Travaux :	450 000 €
CD34 30% :	135 000 €
Adour Garonne 30% :	135 000 €
Peps's 20 % :	90 000 €
Autofinancement 20 % :	90 000 €

#### **Echéancier des travaux :**

Phase 1 : 3<sup>e</sup> Trimestre 2021 - Construction de la Station et raccordement à l'existant. (258 000 €)

Phase 2 : 3<sup>e</sup> Trimestre 2022 – Reprise du réseau d'assainissement et des raccordements des habitations (192 000 €)

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal :

- Valider l'avant-projet sommaire et l'échéancier des travaux

- L'autorisation de solliciter les aides du Département de l'Hérault, de l'Agence Adour Garonne, et de l'association PEPS'S par l'attribution des subventions afin de contribuer à l'exécution des travaux.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : en zone d'assainissement non collectif n'est-ce pas à la charge des usagers de s'organiser en syndicat ou en association pour réaliser les travaux et prétendre à une subvention de la mairie ?

Francis CROS : sous notre impulsion, une association syndicale libre a été créée et est aujourd'hui légitime ce qui permet d'avoir un seul interlocuteur qui est le président pour mener les négociations afin de créer cet assainissement collectif. En fonction du résultat des recherches des financements, la commune se garde le droit de faire appel à eux.

## **Administration**

### **5- Camping la Blaquière : Hérault Tourisme – MLV Conseil : Mission Accompagnement**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'après contact avec les Services d'Hérault Tourisme concernant l'achat du camping de la Blaquière ceux-ci nous ont fortement conseillés de prendre attache auprès d'un bureau de conseil afin de disposer d'un accompagnement dans la procédure :

- 1 Réouverture du camping et les conditions du futur Contrat de partenariat (tranche ferme)
- 2 Accompagnement dans la procédure de sélection jusqu'à la signature du contrat de concession (tranche optionnelle)

L'étude est cofinancée par Hérault Tourisme à hauteur de 65% de la tranche Ferme.

Plan de Financement

<b>Tranche Ferme</b>	<b>coût total</b>	<b>7 860.00 € TTC</b>
Part Hérault Tourisme :		5 100.00 €
Part Commune :		2 760.00 €
<b>Tranche optionnelle</b>	<b>coût total</b>	<b>13 890.00 € TTC</b>
Part Commune		13 890.00 €

Monsieur le Maire propose que l'on s'engage sur l'ensemble de la mission, tranche ferme et optionnelle soit une opération d'un montant total de 21 750 € TTC soit 16 650€ TTC d'autofinancement.

Vote : pour : 11

contre : 3

abstentions : 0

Jacqueline GRANIER : le montant de cet accompagnement se rajoute à l'achat et ne comprend pas les travaux à réaliser, j'ai bien peur qu'à l'arrivée la note soit plus salée que prévu.

Francis CROS : la collectivité doit partir sur des bases saines qui lient le locataire et le bailleur. Pour cela, il nous paraît plus sage d'être accompagné juridiquement par un cabinet compétent.



Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

### **9- Consultation Architecte projet « 1 rue des Frères »**

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de lancer une consultation afin de retenir un architecte pour la réhabilitation du « 1 Rue des Frères », il informe le Conseil Municipal que le CAUE de l'Hérault sera associé à ce projet.

Vote : pour : 11

contre : 0

abstentions : 3

## **Divers**

### **11- Dénomination Commune Touristique**

La Loi du 14 avril 2006 réformant le régime des communes touristiques, nous impose de délibérer tous les 5 ans pour renouveler le statut de commune touristique.

L'arrêté préfectoral classant la commune en commune touristique date du 6 septembre 2016 Il est nécessaire de prévoir son renouvellement pour 2021 car nous remplissons tous les critères essentiels à son classement à savoir :

Disposer :

- d'un office du tourisme classé
- d'hébergements touristiques
- d'animations culturelles, artistiques, gastronomiques et sportives

Monsieur Le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter la dénomination de la commune en « commune touristique » selon la procédure prévue à l'article 1 du décret n°2008-884.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

### **12-Subventions exceptionnelles**

#### **12-1 Association Tendres Années**

Monsieur Claude MOINE présente au conseil la demande d'aide financière de l'association « Tendres années ». Vu le contexte COVID actuel et afin de pallier aux manques de recettes pour l'association à cause de cette situation.

Monsieur le Maire propose de verser une aide exceptionnelle à hauteur de 800€.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

#### **12-2 Tous les Jours Parents**

Monsieur Claude MOINE propose au Conseil Municipal de verser une aide exceptionnelle à l'association « Tous les jours parents » à hauteur de 1 000 € pour l'achat de masques réutilisables pour les élèves de l'école de la Salvetat.

Vote : pour : 14

contre : 0

abstentions : 0

## **10-Divers**

Jacqueline GRANIER : Où en sont les travaux de la salle des fêtes ? Ils semblent à l'arrêt malgré l'autorisation pour le BTP d'exercer. Mettrez-vous des pénalités si la date est dépassée ?

Francis CROS : les travaux sont toujours en cours et ont bien avancé malgré la période difficile que nous traversons. La salle des fêtes devrait être à nouveau opérationnelle aux alentours de février.

Franck CALAS : il serait bon de remplacer Joël quand il est en congé car cela laisse à désirer, il y a un réel problème.

Jacqueline GRANIER : une salvetoise m'a dit avoir suivi Joël dans le village et a souligné qu'il avait du mérite à ramasser tous les excréments.

Francis CROS : bien que Joël fasse son travail convenablement, nous veillerons dans l'avenir à ce que son remplacement soit effectué avec le plus grand soin.

Il est vrai que certains propriétaires d'animaux domestiques ne font pas preuve d'une grande civilité avec leurs animaux. Nous ferons un rappel sur le savoir vivre ensemble et le rôle bienveillant des propriétaires d'animaux.

Jacqueline GRANIER : à mon avis il me semble que si la mairie ramasse les feuilles dans la gendarmerie elle pourrait le faire également sur le parking de SPAR.

Francis CROS : il faut faire la différence entre le service public de la gendarmerie et les services aux publics qui sont privés. Les relations entre les services publics d'Etat ou des collectivités locales doivent faire preuve de soutien l'un envers l'autre. Tel est l'engagement que je souhaite développer sur la commune.